

D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°2 du marché n° 2021S33DEC04 relatif à la location, enlèvement, transport de conteneurs et traitement des déchets issus des déchetteries du territoire communautaire

LOT 04 : Location conteneurs – Enlèvement – Transport des Gravats

CC ACVI / TDA SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur le marché de location, enlèvement, transport de conteneurs et traitement des déchets issus des déchetteries du territoire communautaire et notamment son lot 04 : Location conteneurs – Enlèvement – Transport des Gravats,

Vu la délibération DL2022-0043 en date du 21 mars 2022 autorisant l'attribution du présent contrat, n°2021S33DEC04 portant sur le lot 4 Location conteneurs – Enlèvement – Transport des gravats à la société TDA SAS sise Chemin de la Carrerasse – ZA de St André – 66 700 ARGELES SUR MER, SIRET n°421 001 355 00013,

Vu l'acte modificatif n°1 pris par la décision DC2022-0104,

Vu le projet de l'acte modificatif n°2,

Considérant la nécessité d'une part de prolonger de 3 mois le présent contrat pour faire la jonction avec la prochaine consultation, et d'autre part d'augmenter le montant maximum alloué pour cette période afin de couvrir les prestations durant cette prolongation,

Considérant que cet acte modificatif n°2 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°2 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°2 du contrat n°2021S33DEC04, attribué à la société **TDA SAS** sise Chemin de la Carrerasse – ZA de St André – 66 700 ARGELES SUR MER, SIRET N°421 001 355 00013, actant d'une part une prolongation de 3 mois dudit contrat et d'autre part une augmentation de 8 000.00€-HT (huit mille euros, TVA en vigueur en sus) du montant maximum attribué, soit un écart introduit par le présent avenant de +3.55% sur le montant de l'accord-cadre,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°2,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 27/03/2025,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,
du fait de sa publication et sa transmission
en Préfecture

Le président
Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°2 MULTI-OBJETS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

TDA SAS
ZA DE SAINT ANDRE
CHEMIN DE LA CARRERASSE
66700 ARGELES SUR MER
SIRET : 42100135500013

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

Location, enlèvement, transport de conteneurs et traitement des déchets issus des déchetteries du territoire communautaire/ Lot n° 4 : Location conteneurs - Enlèvement - Transport des GRAVATS

Référence de l'accord-cadre : 2021S33DEC04

Date de la notification : 08/04/2022

Durée du contrat : 12 mois, à compter du 08/04/2022 et jusqu'au 08/04/2023. Reconductible 2 fois. Fin au 08/04/2025.

Montant initial de l'accord-cadre
- Taux de TVA : 10,0 %
- Montant HT maximum : 225 000,00 €
- Montant TTC maximum : 247 500,00 €

D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment : avenant 1 d'intégration de prix nouveaux sur la période initiale.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250327-DC2025-0043-CC
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Lors de la consultation en cours d'attribution, le lot concernant les prestations "Gravats" a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation doit être lancée prochainement sur ce lot. Afin de faire la jonction entre le marché en cours et l'attribution de la consultation à venir, il est proposé de prolonger les délais de 3 mois et d'augmenter le montant maximum du marché.

E - Prestations concernées par l'avenant

Modification de délai

Prestation concernée par l'avenant :

Location, enlèvement, transport de conteneurs et traitement des déchets issus des déchetteries du territoire communautaire/ Lot n° 4 : Location conteneurs - Enlèvement - Transport des GRAVATS

Période concernée : 3^{ème} et dernière période

Modifications introduites par le présent avenant : modification de délai

Durée du contrat initiale (de la période) : 12 mois

Date de début initiale : 08/04/2024

Date de fin initiale : 08/04/2025

Durée du contrat avant modification : 12 mois

Date de fin avant modification : 08/04/2025

Durée du contrat après modification : 15 mois

Nouvelle date de fin : 08/07/2025

Augmentation de montant

Période concernée : 3^{ème} et dernière période

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant de l'accord-cadre sur la période avant avenant :

- Taux de la TVA : 10,0 %
- Montant HT : 80 000,00 €
- Montant TTC : 88 000,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10,0 %
- Montant HT : 8 000,00 €
- Montant TTC : 8 800,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10,00 %

Nouveau montant de l'accord-cadre de la période :

- Taux de la TVA : 10,0 %
- Montant HT : 88 000,00 €
- Montant TTC : 96 800,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant sur l'ensemble de l'accord-cadre : 3.55 %

F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A Argelès Sur Mer
Le 27/03/2025

Signature du titulaire

T.D.A.
Chemin de la Carrerasse
66700 ARGELES SUR MER
Siret 421 001 355 00013

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A *Argès / me*
Le *23/03/2025*

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

le 31/03/2025 à 13h59

T.D.A.

Chemin de la Carrerasse
66700 ARGELES SUR MER
Siret 421 001 355 00013